

LES CHALETS DES PRÉS, UN LOGEMENT POUR S'INSÉRER

## Avec vue sur mon chien

*Il existe à Clermont, parmi diverses structures d'action contre le mal-logement, un dispositif d'accueil et de réinsertion pour des personnes en difficulté sociale et vivant avec leurs animaux.*

À l'initiative du Collectif Pauvreté-précarité, qui gère aussi l'accueil de jour clermontois, des compagnons d'Emmaüs ont bâti en 2009 quinze petits chalets pour loger des personnes en difficulté sociale avec leurs animaux, sur l'ancien site de l'Association protectrice des animaux (APA), rue du Pré-la-Reine. Chaque chalet peut accueillir une personne ou un couple. Si, à une occasion, un pensionnaire a eu des rats pour animaux domestiques, ce sont en majorité des chiens qui accompagnent ces personnes en rupture sociale. « Pour eux, posséder un chien a un côté sécurisant, affectif et chaleureux »,

précise la responsable Cécile Charbonnel. Un chalet est accessible aux personnes handicapées. L'objectif n'est pas d'imposer aux pensionnaires un travail – certains en ont, d'ailleurs, ou sont en formation –, mais de les aider à se réadapter, à repartir sur de bonnes bases. Après un passage à la rue de plusieurs années pour certains, ils reçoivent ici un accompagnement psychologique et social. Les âges varient : le plus âgé a 58 ans, le plus jeune une vingtaine d'années. Dans la région, les chalets sont la seule structure qui offre cette possibilité d'hébergement avec animaux. Il ne s'agit pas de logement d'urgence

mais de "stabilisation", gratuit et sans limitation de durée, une nouveauté créée après l'apparition massive des tentes de SDF parisiens et le débat sur le droit au logement opposable.

### Trois chiens maxi

Chaque pensionnaire peut vivre en autonomie s'il le désire. Un chalet collectif de 32 m<sup>2</sup> peut accueillir tout le monde pour cuisiner, souper, regarder la télé – et aussi pour la réunion mensuelle obligatoire. Le règlement fixe des heures de rentrée, le soir, et interdit alcool, drogue et violence. Chaque chien est sous la responsabilité de son maître,

qui peut en posséder jusqu'à trois quand il intègre le centre, mais doit alors s'en tenir là. Pour les vaccins et soins, les pensionnaires se dirigent désormais vers un vétérinaire attitré. Voilà quelque temps, un chien fut victime d'un accident, et le coût de l'intervention chirurgicale (1 000 euros) fut pris en charge par l'APA de Paris, après échanges avec un centre canin de Lyon qui, lui, donne des soins gratuits. Une personne loge ici depuis un an et demi ; parmi les anciens pensionnaires, certains ont trouvé un appartement indépendant, ou retrouvé de la famille. Certains parfois reprennent la route.

J.-F.M.

DOSSIER

